

<p>Parent(s) ou structure à l'initiative du projet</p>	<p>Sont éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les projets à l'initiative d'un parent ou d'un groupe de parents qui s'implique(nt) dans sa conception et sa mise en œuvre. <p>Préciser en quoi l'initiative a été prise par le(s) parent(s) et décrire l'implication des parents.</p> <ul style="list-style-type: none"> - les projets à l'initiative d'une association de bénévoles ne disposant d'aucun salarié qui favorise l'implication des parents, de sa conception à sa mise en œuvre. <p><i>Préciser en quoi l'association favorise l'implication des parents.</i></p> <p>Pour des projets sur des territoires couverts par un centre social ou un espace de vie sociale, ces derniers devront être autant que possible partie prenante au projet.</p>
<p>Besoins identifiés et objectifs du projet</p>	<p>Le projet doit impérativement répondre à un besoin identifié et/ou exprimé par les parents en termes de soutien à la parentalité.</p> <p>Décrire le contexte dans lequel le besoin a été exprimé, les objectifs poursuivis ainsi que la manière dont les parents s'impliquent dans le projet.</p>
<p>Titre et contenu</p>	<p>Décrire l'action qui devra respecter les principes définis par la charte du REAAP. Il doit s'agir d'un projet spécifique qui ne relève pas de l'activité courante de la structure relais.</p>
<p>Identification du ou des intervenants extérieurs</p>	<p>Nom de la structure de l'intervenant(e) :</p> <p>Nom de l'intervenant(e) et qualification :</p> <p>Tarif de l'intervention :</p>
<p>Lieu de réalisation de l'action</p>	<p>La CAF sera particulièrement attachée à engager son soutien pour des projets menés dans des lieux naturellement fréquentés par les familles : écoles, centres sociaux, établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), relais assistants maternels (RAM), lieux d'accueil enfants-parents (LAEP), centres de consultations de PMI etc.</p>
<p>Date(s) prévisionnelle(s) de réalisation</p>	<p>Indiquer les dates prévisionnelles de l'action</p>
<p>Modalités d'information / d'association des familles</p>	<p>Préciser les modalités d'information et d'association des familles potentiellement concernées par l'action.</p>

Familles concernées par l'action	<p>Selon les thématiques abordées, les types de familles concernées par l'action devront être précisés (familles nombreuses, familles monoparentales, familles vivant une situation de handicap, familles avec enfant scolarisé ou de 0 à 6 ans....).</p>	<p>Age des enfants concernés :</p> <p><input type="checkbox"/> 0-5 ans</p> <p><input type="checkbox"/> 6-11 ans</p> <p><input type="checkbox"/> 12-18 ans</p>
Nombre prévisionnel de familles concernées	Estimer le nombre de familles qui potentiellement participera à l'action.	
Commune(s) ou quartier(s) concernés	Identifier le ou les territoires où résident les familles concernées.	
Participation financière des familles	<p>L'action proposée doit être gratuite pour tous les parents.</p> <p>Elle ne doit pas non plus constituer la première étape d'un cycle d'actions qui seraient ensuite payantes.</p>	
Participation financière de la Caf	<p>L'aide de la Caf consiste en une aide forfaitaire plancher de 1 000 €.</p> <p>Cette aide correspond à tout ou partie du coût du projet sachant que ne peuvent être prises en compte que des dépenses spécifiques, excluant ainsi tout frais de fonctionnement habituel de la structure relais.</p> <p>Les demandes supérieures à 1 000 € de subvention seront étudiées au cas par cas.</p>	
Structure relais	Identifier la structure relais de l'action qui sera l'interlocuteur de la Caf sur le plan financier (associations partenaires de la Caf).	
Dépôt des dossiers	<p>Votre demande est à présenter à l'aide du formulaire prévu à cet effet et à adresser à la Caf par mail à l'adresse suivante :</p> <p style="text-align: center;">accompagnement-des-parents.cafstrasbourg@caf.cnafmail.fr</p>	